



L'ACTUALITE DU RESEAU //
Les Actes de « Repenser la périphérie commerciale » sont publiés !

L'appel à projets « Repenser la périphérie commerciale » a constitué l'action phare du réseau Commerce, ville & territoire pour les années 2018 et 2019. Cette démarche novatrice s'est appuyée sur la conviction profonde que la mutation des périphéries commerciales soulève des questions plurielles amenant des réponses nécessairement combinatoires qui doivent être étudiées à la lumière d'expériences locales. Le vœu des pilotes du réseau Commerce, ville & territoire était d'engager des solutions concrètes et de soutenir l'expérimentation de nouvelles techniques et approches, pour engager la transformation des périphéries commerciales dans toute leur diversité.

Les Actes de « Repenser la périphérie commerciale » restituent la progression des projets des six lauréats et les enseignements acquis au terme d'un an d'accompagnement. Cet ouvrage rassemble le travail de toute une communauté d'acteurs, associant élus et techniciens de collectivités, experts de tous horizons. Il constitue une ressource mobilisable pour tous les professionnels publics comme privés impliqués dans l'aménagement et l'urbanisme commercial.

Cliquez ici pour découvrir les Actes de "Repenser la périphérie commerciale" !

Et ici les annexes des Actes de "Repenser la périphérie commerciale"

SAVE THE DATE // 16 décembre 2020 (après-midi) :
Webinaire « Planification et commerce »

Nouveaux équilibres entre reconquête des cœurs de ville, transformations des périphéries commerciales et lutte contre l'artificialisation des sols ; évolutions de la planification suite à la loi ELAN ; commerce numérique et enjeux logistiques ; circuits courts, ... Les transformations sont nombreuses pour les acteurs du commerce et de l'aménagement, et la crise que nous traversons confirme l'urgence d'un dialogue resserré entre ces derniers.

Pour être mieux adaptée, l'implantation des projets commerciaux doit être pensée dans le cadre d'une analyse territoriale et répondre à une demande ciblée. Le développement de projets monofonctionnels, centrés uniquement sur la fonction commerciale et déconnectés de leur environnement n'est plus plébiscité. Le contexte de la sobriété foncière et de l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » appelle à la création de projets plus resserrés et mieux imbriqués dans l'existant. La fragilisation des enseignes change le rapport de force dans la construction des centralités commerçantes de demain et dans leur rôle dans les territoires.

Ce webinaire portera sur la prise en compte de ces enjeux, notamment dans les documents de planification, en étroite articulation avec les stratégies de territoire.

Un lien d'inscription sera diffusé ultérieurement

FOCUS // « Petites villes de demain », c'est parti !



Le 1er octobre, Jacqueline Gourault et Joël Giraud (Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ruralité) ont officiellement donné le coup d'envoi du dispositif « Petites villes de demain ». **Ce dispositif vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour**, en accompagnant les collectivités pour conforter leurs centralités, renforcer le maillage du territoire et faire face aux enjeux démographiques, économiques et sociaux. Le budget du programme, au moins 3 milliards d'euros sur six ans, doit permettre aux collectivités de mener à bien et d'accélérer la réalisation de leurs projets. Cet accompagnement reposera essentiellement sur trois piliers : le soutien en ingénierie, des financements sur mesure et l'accès à un réseau grâce au "club Petites Villes de demain".

[Découvrez ici le dossier de présentation du dispositif "Petites villes de demain"](#)

[Cliquez ici pour découvrir le dispositif en vidéo !](#)

FOCUS // La Banque des Territoires lance 100 foncières commerciales d'intérêt général

Le 6 octobre dernier, la Banque des Territoires a annoncé son aide d'un montant d'un milliard d'euros à destination des commerces de centre-ville. **100 foncières commerciales seront notamment constituées et auront pour rôle d'acheter des commerces, des logements et des locaux d'activité puis de les restructurer et de les louer.** L'ambition est de rénover 6 000 à 10 000 commerces sur l'ensemble du territoire et ainsi d'impulser les transformations immobilières nécessaires à la redynamisation économique et commerciale.

[Cliquez ici pour en savoir plus sur ces foncières commerciales d'intérêt général](#)

QUESTION - REPONSE //

Un moratoire sur la construction d'entrepôts de e-commerce et de nouvelles zones commerciales de périphérie est-il envisagé ?

Le Gouvernement s'est engagé à viser la neutralité carbone à l'horizon 2050. Cet objectif ne peut être atteint que si tous les leviers sont mobilisés pour freiner l'artificialisation des sols et viser l'objectif de zéro artificialisation nette inscrit dans le plan de biodiversité.

Le Gouvernement met déjà en œuvre un ensemble d'actions pour atteindre ces objectifs, notamment au travers du plan de relance et de la création d'un fonds de 300 M€ pour financer le recyclage des friches ou la transformation de foncier déjà artificialisé.

D'autre part, la Convention citoyenne pour le climat a proposé de « prendre immédiatement des mesures coercitives pour stopper les aménagements de zones commerciales périurbaines très consommatrices d'espace ». Dès le 24 août 2020, le Premier ministre a adressé une circulaire aux préfets leur demandant d'utiliser les pouvoirs dont ils disposent pour empêcher la réalisation d'aménagements commerciaux qui artificialisent les sols. En parallèle, les propositions de la convention font l'objet d'un débat au parlement.

L'adoption de dispositions contraignantes pour les zones commerciales en périphérie a également soulevé la question de l'essor du e-commerce en France, qui dépasse le seul critère de l'artificialisation des sols et dont les effets économiques et environnementaux sont peu connus. Le Gouvernement a confié une mission conjointe à France Stratégie, au CGEDD et à l'inspection générale des finances (IGF) afin de dresser un état des lieux de l'impact économique et environnemental de la multiplication des entrepôts e-commerce en France. Ce rapport doit être remis d'ici fin octobre.

Lieu de capitalisation, de réflexion et de diffusion de bonnes pratiques, le réseau

« Commerce, ville & territoire », piloté par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et coanimé avec la Direction générale des entreprises du ministère de l'Économie et des Finances et l'Agence nationale de la cohésion des territoires, vise à faire dialoguer les acteurs opérationnels, privés et publics, de l'aménagement, de la ville et du commerce. Ce réseau permet de construire une vision partagée de la place du commerce de demain dans l'aménagement des territoires, d'ancrer des pratiques de travail porteuses d'innovation et de renforcer l'ingénierie dans les territoires.

Une question ? Envie de rejoindre le réseau ?

Ecrivez-nous à commerce-ville-territoire@developpement-durable.gouv.fr

Plus d'information sur :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/reseau-commerce-ville-et-territoire>



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous êtes inscrit à la liste de diffusion du réseau
Commerce, ville & territoire

[Se désinscrire](#)

© 2020 réseau Commerce, ville & territoire